

FINISTERE
Mairie
de
GULLIGOMARC'H
29300

n° téléphone 02 98 71 72 86
n° fax 02 98 71 78 98
mairie.guilligomarch@wanadoo.fr



Madame, Monsieur,

Votre habitation est raccordable ou raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune.

En vertu des dispositions des textes en vigueur, tout raccordement est assujéti à une redevance forfaitaire appelée redevance de raccordement, qui est la participation du particulier au branchement réalisé par la collectivité. Pour les particuliers édifiant un immeuble postérieurement à l'établissement du réseau, une participation supplémentaire est instituée représentant l'économie de la mise en place d'un assainissement individuel.

Les travaux vous incombant concernent le raccordement dans votre propriété jusqu'au siphon installé à la limite de votre propriété. Le Service d'Assainissement de la commune doit procéder aux contrôles des installations et de l'étanchéité des travaux de raccordement avant le recouvrement de la tranchée.

REDEVANCES DE RACCORDEMENT

- PAC - Participation pour l'assainissement collectif (usagers ayant construit postérieurement à l'établissement du réseau) - [délibération du 3 12 2015](#)..... 2 290 €

De même, tout usager est assujéti à une redevance assise sur le nombre de mètres cubes d'eau potable consommés, appelée redevance d'assainissement, qui est la contribution aux charges du Service d'Assainissement. [Par délibération du 3 décembre 2015](#), le Conseil Municipal a fixé comme suit le coût des redevances d'assainissement de raccordement et de la tarification de la redevance :

Pour INFO - REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT 2016

- Abonnement annuel : forfait 58.00 €
- consommation 0 à 100 m³ 0.85 €/m³
- au delà de 100 m³ 0.48 €/m³

Les tarifications précitées peuvent, par délibération du Conseil Municipal, faire l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier de chaque exercice.

Dans tous les cas, le formulaire de demande de raccordement joint est à compléter et retourner en mairie avec votre choix pour le paiement. Vous recevrez prochainement un avis de sommes à payer de la Trésorerie de Quimperlé.

Je vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Alain FOLLIC